

DEMENAGEMENT

LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE **15 JOURS MINIMUM EN AMONT** DE LA DATE SOLLICITEE ET NE SERA RECEVABLE QUE SI LE PRESENT FORMULAIRE EST DUMENT COMPLETE AVEC DES INFORMATIONS EXPLOITABLES ET LISIBLES, TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL RENSEIGNE SERA REFUSE. UNE REDEVANCE, CALCULEE EN FONCTION DU NOMBRE DE PLACES OU DE LA SURFACE NECESSAIRE AU STATIONNEMENT DES VEHICULES, SERA DUE. APRES ETUDE DU DOSSIER, UN ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE VOUS SERA DELIVRE ET UN TITRE DE RECETTE SERA EMIS POUR ACQUITTEMENT DE LA REDEVANCE.

A charge, au demandeur (particulier ou professionnel) d'effectuer la démarche de demande d'arrêté municipal auprès de : POLICE MUNICIPALE – 2, Avenue de la Libération - 06270 Villeneuve Loubet – 04.92.02.60.69 ou 60.
police-municipale@villeneuveloubet.fr et secretariat.pm@villeneuveloubet.fr

L'autorisation précaire, après la rédaction d'un arrêté municipal, sera matérialisée par l'implantation d'un affichage réglementaire sur le secteur concerné.

Tout véhicule en stationnement n'étant pas compris dans l'arrêté municipal découlant de la présente demande sera exposé à l'enlèvement qui sera constaté et poursuivi conformément à la Loi et à la réglementation

AUCUNE TRAVERSEE DU VILLAGE AINSI QUE LE PASSAGE DU PONT NE SERA AUTORISEE EN CAMION ET NE DEPASSANT PAS LES 19 TONNES (SAUF SUR DEMANDE). AU-DELA DE CE TONNAGE, UNE ETUDE APPROFONDIE SERA EFFECTUEE.

SOCIÉTÉ *	
Adresse - CP - VILLE*	
Représentant de la société *	
Tél fixe & portable JOIGNABLE*	
N° DE SIRET *	
Courriel *	

Sous-Traitant / Transporteur	
Adresse - CP - VILLE*	
Représentant de la société	
Tél fixe & portable JOIGNABLE*	
N° DE SIRET *	
Courriel	

CLIENT*	
TEL PORTABLE*	
Courriel*	
Ancienne adresse complète *	
Nouvelle adresse complète*	

Date de l'occupation	
Motif d'occupation	
Lieu exact de réservation du ou des stationnements (joindre photo(s)) (obligatoire*)	
nombre de stationnements ou Métrage en M ²	
Gabarit Camion / portage *	

TONNAGE* (en cas de tonnage supérieur à 3.5T) *	
LIEU DE DEPART**	
Immatriculation(s)* *	

Fait à

Le

SIGNATURE